

## **Composition de la commission d'Examens des Vœux Année universitaire 2023-2024**

### **Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)**

#### **Le Président de l'université**

- VU** les articles L. 612-3, L. 631-1 et R. 631-1 et suivants du Code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR de Médecine

#### **DÉCIDE**

#### **Article 1 : Désignation des jurys de sélection**

Les demandes d'admission en Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) pour l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par une commission d'examen des vœux Parcoursup composé des personnes désignées ci-après :

Présidente : Emmanuelle BLANCHARD-LAUMONIER\* (Co-responsable PASS)

#### Membres :

##### UFR de Médecine :

Christian ANDRES\* (Responsable module PASS)  
Christophe HOURIOUX\* (Correspondant pédagogique)  
Denis ANGOULVANT (Assesseur pédagogique)

##### UFR de Pharmacie :

Véronique MAUPOIL\* (Co-responsable PASS)  
Matthieu JUSTE (MCF Directeur adjoint)  
Gildas PRIÉ\* (MCF Assesseur pédagogique + Co-responsable PASS)

##### PASS Orléans :

Sébastien RINGUEDÉ (Vice-Président en charge de la CFVU)  
Éric DUVERGER\* (Responsable pédagogique)

École de Sages-Femmes :

Claire PERRIN\* (Directrice de l'école de Sages-Femmes)  
Véronique RIEU (Sage-femme enseignante)

UFR d'Odontologie :

Frédéric DENIS\* (Directeur de l'UFR d'Odontologie)

EUMK :

Annabelle COUILLANDRE\* (Directrice de l'école universitaire de  
Kinésithérapie Centre Val de Loire)

\*Enseignants.es en PASS

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, 20 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
Le Vice-président en charge de la formation et de la vie  
universitaire



Florent MALRIEU